



Déclaration préalable au CSAD « créations suppressions de postes 2<sup>nd</sup> degré pour la rentrée 2023 dans les Landes » du vendredi 03 mars 2023.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Monsieur le Secrétaire Général,

Mesdames et messieurs les membres du CSAD,

Ce comité social d'administration se tient aujourd'hui dans un contexte de société de plus en plus tendu et anxiogène : crise géopolitique avec une guerre et son corollaire de crimes et destructions massives qui n'en finit pas en Ukraine, crise climatique et menaces sur les réserves d'eau potable dans les mois à venir, crise économique avec une inflation galopante alors même que les profits et les richesses des 10% des personnes les plus riches ne cessent d'augmenter . Nous sommes, à première vue, sortis d'une crise sanitaire dont le gouvernement n'a pas fini de mesurer les impacts économiques, sociologiques, psychologiques et démocratiques sur notre société. Pour autant, ce gouvernement s'acharne aveuglément sur l'ensemble des citoyens. En effet, il n'a de cesse de réaffirmer sa volonté de reculer l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans. L'UNSA le répète : pour nous, ce n'est ni un jour, ni un mois, ni un an de plus !

Les travaux du Conseil d'orientation des retraites de janvier 2022 ont démontré que tout recul de l'âge de départ aurait pour effet immédiat, de maintenir les plus précaires dans une situation de vie indigne, d'accroître les dépenses du système de santé, d'augmenter le nombre de seniors au chômage et pour plus longtemps, avec une fin de carrière encore plus précaire, aggravée par la mise en place de la réforme de l'Assurance chômage que veut imposer le gouvernement. Le tout, sans réelle économie sur les dépenses publiques.

Avec 2 journées supplémentaires de mobilisation les 7 et 8 mars, il est plus que temps que le gouvernement entende l'opinion publique massivement contre ce projet. Il en va de la stabilité démocratique : la confiance d'un peuple en ses élus ne se construit pas sur le déni et le mépris de leurs opinions.

Concernant la rémunération des enseignants, après une première réunion multilatérale sur le socle, le ministère est revenu avec un projet modifié sous la pression syndicale lors d'une seconde réunion multilatérale.

L'Unsa Education rappelle que la première de nos revendications et des attentes des personnels portent sur la revalorisation du point d'indice. Il faut abandonner la logique du gouvernement du « *travailler plus pour gagner plus* » sous-tendu par le volet pacte. En effet, avec un projet dogmatique et déconnecté, la rue de Grenelle, ou plutôt l'Élysée, conditionne la reconnaissance de missions déjà exercées, mais non rémunérées, à l'acceptation de travailler davantage.

La proposition faite est un système impossible à mettre en œuvre, qui risque de nuire à certaines fonctions existantes et essentielles : professeurs principaux, enseignants spécialisés, conseillers pédagogiques, enseignants référents aux usages numériques, enseignants référents handicap...

Pour l'Unsa Education, l'exécutif poursuit un objectif politicien : donner des gages à une partie de l'opinion publique sur certaines préoccupations, comme le remplacement de courte durée dans le second degré.

Alors que le gouvernement devrait travailler à une reconnaissance financière des tous les personnels, il s'accroche au « pacte ». Sa responsabilité est de prendre en considération la charge de travail actuelle et de rémunérer les tâches invisibles des personnels. Le ministère envisage au contraire de détourner ces derniers de leur cœur de métier par l'accumulation de missions et d'heures supplémentaires. Il en va de l'attractivité de nos métiers et de l'avenir de Notre Ecole Publique.

Concernant l'école inclusive, les années se suivent et les constats perdurent... Le manque de places en structures médico-sociales demeure, laissant des équipes éducatives démunies au quotidien pour prendre en charge convenablement les élèves concernés. Bien souvent, ces élèves se retrouvent par défaut affectés en ULIS. Puis, quand ces dispositifs atteignent leur capacité maximale d'accueil, les élèves qui devraient en bénéficier sont affectés en classe ordinaire où bien souvent ils se retrouvent, tout comme leurs enseignants, leur famille et leurs camarades en souffrance.

C'est dans ce contexte dégradé, que dans les Landes, pour le second degré, nous aurons 32 suppressions de postes pour 19 créations, avec un solde finale de -13 postes dont 9 mesures de carte scolaire, alors même que les effectifs restent stables. L'hémorragie continue dans le second degré depuis plusieurs années, notamment dans les disciplines scientifiques. Après les saignées en mathématiques, elles se poursuivent en technologie, avec une suppression de 3 postes, et en SII avec 6 postes supprimés à la rentrée 2023.

Ces décisions semblent en totale contradiction avec un constat unanimement partagé : les connaissances et les compétences des élèves en sciences sont fragiles comme le révèlent les études internationales TIMSS et PISA. L'enseignement des sciences doit répondre aux enjeux primordiaux d'une part de développement de la pensée méthodique et d'autre part de souveraineté scientifique, technologique, industrielle, ambitionnée par le grand plan d'investissement d'avenir, « France 2030 ».

De plus, la disparition d'1h en sciences sur le niveau 6<sup>e</sup> entraîne un grand nombre de compléments de service pour les enseignants de technologie, ce qui dégrade les conditions de travail de ces personnels.

Vous comprendrez que l'Unsa Education ne peut cautionner cette politique désastreuse, menée depuis 6 ans maintenant par ce gouvernement. Pour autant, soucieux du dialogue social et ouvert aux propositions de notre administration locale pour améliorer les conditions de rentrée 2023, l'Unsa Education n'annoncera pas par anticipation son vote sur ces mesures.

Merci pour votre écoute

Pour l'Unsa Education

Christophe NOWACZECK

Elodie DARZACQ

Sophie MERCADAL